

SÉANCE DU 6 JANVIER 2014

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 6 janvier 2014 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Il souhaite Bonne Année 2014 à tous.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2013;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 - *Conseillers*
 - 8.2 - *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 - *Inspecteur à la voirie*;
- 9.- Pacte rural (Pavillon multifonctionnel);
- 10.- Rivière Eaton Nord;
- 11.- Varia ouvert;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Fin de la séance.

2014-004 résolution no 2014-004

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 janvier 2014 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉ

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2013

2014-005 résolution no 2014-005

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2013 est adopté.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

4) Période de questions

M. Claude Lecompte demande à ce que les procès-verbaux soient sur le site de la municipalité à titre de projet et ce, avant l'adoption de ceux-ci. La note est prise et le changement pourra être fait.

M. Yves Thérioux demande si la municipalité va décréter Newport comme étant zone sinistrée suite aux températures subies en décembre. Il informe qu'il a subi des dommages sur sa propriété. Monsieur le Maire donne des explications et informe qu'une vérification sera faite auprès de l'agglomération Cookshire-Eaton.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2014-01-06 a été remise à tous les membres du conseil.

2014-006 résolution no 2014-006

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la correspondance 2014-01-06 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉ

6) Autres sujets

1- MRC des Sources – Informe que la MRC des Sources donne son appui au projet de Recueil identitaire Estrien. Ce recueil permettra la mise en scène d'une fresque théâtrale nommée Sur les chemins des Cantons, l'Estrie se raconte. Afin de soutenir la pérennité du projet, il pourra être vendu (10\$) lors des présentations.

Demande aux partenaires des MRC et des municipalités de répondre favorablement à l'initiative.

Le conseil municipal ne donne aucun appui au projet.

2- Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Demande de commandites pour le gala des mérites scolaires qui aura lieu le 4 juin 2014.

Le conseil municipal ne commandite pas.

3- Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Invitation au brunch avec les élus le 26 janvier à 9h30 au restaurant de l'aéroport de Sherbrooke au coût de 25\$.

Aucun conseiller est disponible.

4- Les Jeux du Québec Estrie – Campagne annuelle de financement.

Le conseil municipal refuse.

5- Syndicat des travailleurs et travailleuses de postes – Informe que le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du protocole du service postal canadien et demande un appui par 2 résolutions, que la ministre responsable de Postes Canada:

1- Prenne en considération, dans le cadre du prochain examen du Protocole du service postal canadien, des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

2- Fasse apporter des améliorations au Protocole du service postal canadien et veille à ce que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole.

2014-007 résolution no 2014-007

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Attendu que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Attendu que le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

Attendu que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

Il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Newport écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien; 2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

Adopté sur division, le conseiller Jeffrey Bowker vote contre.

2014-008 résolution no 2014-008

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le

cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault

Qu'il soit résolu que la municipalité de Newport écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

Adopté

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2013-12-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2014-009

Résolution no 2014-009

9	Infotech (papeterie & contrat)	5 314.74 \$
17	Transport du Bonheur (cotisation 2014)	2 756.00 \$
21	Impressions Haut Saint-François (1 caisse papier)	65.54 \$
23	Journal Régional (vœux de Noël et annonce messes)	537.07 \$
24	Stanley et Danny Taylor transp.inc.(ordure / neige)	51 772.46 \$
32	Nielsens et fils garage (essence)	128.21 \$
33	Fonds d'information (avis mutations)	10.00 \$
37	Hydro-Québec	922.40 \$
56	Fernand Boutin (1 ^{er} versement déneigement)	625.00 \$
62	Publications CCH Ltée. (renouvellement des codes)	803.25 \$
65	Scie à Chaîne Claude Carrier inc. (chaîne,bougie..)	190.85 \$
108	Transvision Cookshire Inc. (réparations lumineaires)	332.86 \$
128	Gravière Bouchard Inc. (gravier)	731.02 \$
252	Ian McBurney (remboursement essence)	242.82 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement)	1 495.95 \$
268	Distribution Royal Net (article nettoyage)	91.96 \$
293	B2B2C (domaine Email – 2014)	123.48 \$
316	Raymond,Chabot, Grant, Thornton (audit 31-12-2013)	1 149.75 \$
382	Lyne Maisonneuve (Mada)	1 221.17 \$
404	Location F. Lapointe (déchiquteuse)	253.40 \$
406	Chantal Auger (concierge)	300.00 \$
407	Ferme Windmill Creek (ramassage de branches)	597.87 \$
408	Yanick robert (ramassage de branches)	229.95 \$
409	John Ord (services rendus – branches)	195.00 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	70 090.75 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire de Décembre	7 187.80 \$
	Salaire du Conseil	2 880.38 \$
	Lyne Maisonneuve (Mada)	839.80 \$

	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	10 907.98\$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	80 998.73 \$

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la Municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉ

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

Comité Loisirs La conseillère Désindes informe que la patinoire à St-Mathias est fonctionnelle depuis la semaine dernière et qu'il y aura un mini carnaval le 8 février prochain.

Comité Citoyens – MADA Aucun compte rendu.

Comité Voirie Le conseiller Jeffrey Bowker suggère d'envoyer une lettre de remerciement à Monsieur Ian McBurney pour sa disposition à servir durant le congé des fêtes. Les conseillers sont d'accord.

8.2) inspecteur en bâtiment

Aucun rapport n'a été déposé.

8.3) inspecteur à la voirie

Aucun rapport n'a été déposé.

9) Pacte rural (Pavillon multifonctionnel)

L'ingénieur n'a pas encore retourné le plan pour le pavillon multifonctionnel à cause du congé des fêtes.

Le sujet est reporté à une prochaine séance.

10) Rivière Eaton Nord

Le sujet est reporté à une prochaine séance.

11) Varia ouvert

Monsieur le maire informe que les membres du conseil prendront en considération l'achat éventuel d'une génératrice pour utiliser lors de pannes de courant.

Les conseillers sont d'accord à ce qu'un électricien fasse l'évaluation du besoin.

Le sujet est reporté à une prochaine séance.

12) Période de Questions

Madame Francine Rouleau demande des informations concernant l'invitation reçue pour assister au brunch des Élus le 26 janvier prochain.

Monsieur le maire répond.

Elle informe qu'un comité de loisirs aura lieu le 7 janvier.

Monsieur Gilles Prévost demande des informations sur le service du Transport du Bonheur.

Monsieur Claude Lecomte apporte un commentaire sur les Vœux des Fêtes dans le journal régional.

Monsieur Yves Théroux demande des informations concernant le Syndicat des travailleurs et travailleuses de postes et la résolution adoptée plus tôt.

Monsieur le maire répond.

Monsieur Lecomte suggère que la municipalité installe des boîtes postales à différents endroits de la municipalité et ainsi enlever les boîtes face aux résidences.

13) Fin de la séance

2014-010 Résolution no 2014-010

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 00.

ADOPTÉ

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6e jour de janvier 2014

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière